

Concours "Créatrices d'avenir": un tremplin pour les femmes entrepreneures !

Depuis plusieurs années, le concours Créatrices d'avenir encourage, valorise et soutient les femmes entrepreneures. Les inscriptions sont ouvertes pour l'édition 2023 alors candidatez !



Pour les futures lauréates, « Créatrices d'avenir » est un vrai accélérateur. Grâce à la visibilité, à la mise en réseau et à une dotation globale de 60 000 euros, elles peuvent poursuivre le développement de leur activité dans les meilleures conditions et agir en temps que rôle modèle, donner confiance, inspirer d'autres femmes. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1er juin et jusqu'au 30 septembre. Pour candidater il faut être une femme et avoir créé ou repris une entreprise dont le siège social est situé en Île de France, dont 50% des parts au moins sont détenues par une ou plusieurs femmes et dont la dirigeante est une femme, dont les statuts ont été déposés (pour les sociétés) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles) avant le 30 septembre 2023. Il faut également avoir un projet qui s'inscrit au moins dans une des catégories de trophée : participer à la féminisation d'un secteur d'activité marqué par une sous-représentation des femmes (BTP, numérique, sécurité etc.), générer un impact social, sociétal ou environnemental positif, s'inscrire dans une démarche innovante, être issue ou habiter un quartier prioritaire de la politique de la ville ou avoir une activité artisanale. Jusqu'à la cérémonie de remises des prix qui aura lieu en décembre 2023, toutes les candidates peuvent solliciter l'appui des associations locales du réseau Initiatives Ile de France et bénéficier d'une analyse experte de leur projet, d'un accompagnement au financement le cas échéant et d'une mise en réseau avec la communauté des créatrices d'entreprise de leur territoire.

Liens utiles

[Infos et candidature sur le site creatricedavenir.com](https://www.creatricedavenir.com)